

Maintenance informatique des divisions du CEJEF quelques chiffres

Raoul Jaeggi (PVL)

Le Service de la formation postobligatoire est composé de cinq divisions : Divisions santé-social-arts, lycéenne, technique, commerciale, artisanale et l'Unité de formation continue (AvenirFormation). Cette dernière n'est pas concernée par cette question écrite.

Depuis de nombreuses années, les cinq divisions du CEJEF ont intégré des outils numériques tant pour la partie administrative que pour la partie pédagogique. La crise de la COVID n'a fait qu'accélérer l'implantation matérielle et logicielle au sein des divisions.

Ces parcs informatiques sont composés de matériels comme les ordinateurs fixes, portables ou tablettes, de matériel de projection, de tableaux interactifs, de matériel audio/vidéo. Il y a aussi toute la partie infrastructure réseau qui permet l'accès aux serveurs, l'accès à internet, l'accès à d'autres services comme CLOEE, l'accès aux outils sur le nuage comme M365 ou la mise en place du BYOD dans certaines professions. Ces éléments matériels doivent être installés, maintenus et mis à jour régulièrement pour des raisons de compatibilité et de sécurité.

Ces mêmes parcs informatiques sont tributaires de ressources logicielles diverses et variées qui, elles aussi, doivent être installées, maintenues et mises à jour régulièrement pour des raisons de compatibilité et de sécurité.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Gouvernement. Ces questions sont relatives aux dépenses d'entretien du parc informatique de chaque division, en se concentrant uniquement sur la partie pédagogique des infrastructures matérielles et logicielles pour les années comptables 2020, 2021 et 2022.

Pour chaque division :

- 1. Quels sont les montants annuels alloués à l'entretien du parc informatique ?**
- 2. Quelle est la part de ces entretiens prise en charge par les collaborateurs de la division (enseignants déchargés) ?**
- 3. Quelle est la part en pourcents de ces entretiens prise en charge par un partenaire externe à l'Etat ?**
- 4. Quels sont les montants alloués aux prestataires externes ?**
- 5. Quelle est la part en pourcents prise en charge par des prestataires de l'Etat hors SFP ?**
- 6. Quel est le ratio entretien en CHF / élève ?**
- 7. Quel est le ratio entretien en CHF / poste de travail ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Raoul Jaeggi (PVL)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Emilie Moreau (PVL)
- Vincent Eggenschwiler (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 26 avril 2023